



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Nationale pour le Mali
Agence Principale de Bamako

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES
N°D00/DAO/02/2026**

**FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN KIT AUTOMATIQUE DE TRAITEMENT
DE L'EAU DE LA PATAUGEOIRE DU CENTRE AÉRÉ AINSI QU'UN BALLON
ANTI-BÉLIER SUR LE CIRCUIT D'EAU SANITAIRE DE L'AGENCE
PRINCIPALE DE LA BCEAO A BAMAKO**

Janvier 2026

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES

1. Introduction

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) que sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège et le Centre Ouest Africain de Formation et d'Etudes Bancaires (COFEB), sis à Dakar ;
- une Direction Nationale dans chacun des Etats membres comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA sis à Abidjan ;
- la Représentation auprès de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (RCUEMOA) sise à Ouagadougou ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC) sise à Paris.

2. Objet

Le présent appel d'offres a pour objet de sélectionner une entreprise ou un groupement d'entreprises pour la fourniture et l'installation d'un kit automatique de traitement de l'eau de la pataugeoire du Centre aéré ainsi qu'un ballon anti-bélier sur le circuit d'eau sanitaire de l'Agence Principale de la BCEAO à Bamako au Mali.

3. Allotissement

Le présent appel d'offres est constitué de deux (02) lots séparés :

- Lot n°1 : **fourniture et installation d'un kit automatique de traitement de l'eau de la pataugeoire du Centre Aéré**
- Lot n°2 : **fourniture et pose d'un ballon anti-bélier sur le circuit d'eau sanitaire de l'Agence Principale**

4. Conditions de participation au marché

La participation au présent marché est ouverte à toutes les entreprises spécialisées dans la fourniture du type de matériel décrit dans la rubrique « objet ». A cet égard, les soumissionnaires doivent fournir des attestations prouvant l'exécution de prestations similaires. Tout candidat en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque Centrale dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit d'intérêt.

5. Conformité des offres

Toute offre qui ne répondrait pas explicitement aux exigences du dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité.

6. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins six (6) mois, à compter de la date de dépôt.

7. Langue de soumission

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, seront rédigés en langue française.

Les notices pourront être rédigées dans une autre langue, à condition d'être accompagnées

d'une traduction en français des passages pertinents.

8. Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale n'est en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

9. Monnaie de soumission

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les fournisseurs établis hors de la zone UMOA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

10. Prix de l'offre

Tous les articles figurant sur la liste des fournitures et services connexes devront être énumérés. Leur prix devra figurer séparément sur le cadre de devis joint en **annexe I**. Le prix à indiquer sur la lettre de soumission de l'offre sera le prix total de l'offre.

Les prix indiqués par le soumissionnaire sur le formulaire de soumission et le cadre de devis seront fermes, c'est-à-dire non révisables pendant toute la durée d'exécution du marché et ne pourront varier en aucune manière. Ils devront être en hors taxes et hors douane et comprendre tous les frais exposés, depuis l'expédition jusqu'à la livraison du mobilier (transport, assurance, transit départ et arrivée, déchargement, dépôtage et installation), le cas échéant.

Le soumissionnaire indiquera tout rabais inconditionnel ou conditionnel et méthode d'application dudit rabais dans la lettre de soumission de l'offre.

11. Modalité de paiement

En cas d'attribution du marché, les modalités de règlement sont les suivants :

- une avance de trente pour cent (30%) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier de premier ordre, reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale, à la signature du bordereau de livraison ;
- soixante-cinq pour cent (65%), à la livraison et l'installation conformes du mobilier, attestées par la signature du procès-verbal de réception provisoire ;
- cinq pour cent (5%) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie, ou sur présentation d'une caution de garantie, d'égal montant, délivrée par un établissement financier reconnu par la BCEAO.

12. Régime fiscal

En vertu des dispositions de l'article 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux priviléges et immunités de la BCEAO, annexé audit Traité, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

13. Présentation des offres

Les offres, établies en trois (03) exemplaires (un original et deux copies), devront être présentées sous double enveloppe fermée, l'enveloppe externe portant la mention en haut et à gauche :

«Appel d'offres pour la fourniture, installation et mise en service d'un kit automatique de traitement de l'eau de la pataugeoire du Centre aéré ainsi qu'un ballon anti-bélier sur le circuit d'eau sanitaire de l'Agence Principale de la BCEAO à Bamako».

" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

Au centre :

Monsieur le Directeur National de la BCEAO pour le Mali

BP 206

94, Avenue Moussa TRAVELE

Bamako (Mali).

Chaque offre sera constituée de quatre (04) enveloppes intérieures comme suit :

1. lettre de soumission ;
2. présentation de la société ;
3. offre technique ;
4. offre financière.

Chaque partie devra être sous enveloppe fermée portant le titre de ladite partie. Le non respect de ces dispositions pourrait entraîner le rejet de l'offre, pour non-conformité.

13.1 Présentation de la société

La partie présentation de la société devra comprendre les sections suivantes :

- une présentation succincte de la société ;
- les documents administratifs (la dénomination de l'entreprise, une autorisation d'exercer, une attestation de domiciliation bancaire, une attestation INPS, un quitus fiscal et une attestation de non-faillite) ;
- les références techniques similaires avec preuves à l'appui ;
- le nom du représentant local pour la prise en charge de la maintenance éventuellement.

13.2 Offre technique

L'offre technique devra être présentée comme suite pour chaque lot :

13.2.1 Description technique des équipements proposés

Le soumissionnaire devra fournir, pour chaque équipement :

- la désignation précise ;
- la marque et le modèle ;

13.2.2 Méthodologie et organisation d'exécution

La description détaillée de l'approche proposée pour :

- la fourniture des équipements ;
 - l'installation sur site ;
 - les essais et la mise en service ;
 - les mesures de sécurité lors des travaux.
-

13.2.3 Fiches techniques détaillées et toute autre documentation pertinente

- fiches techniques originales des fabricants ;
- notices d'utilisation et de maintenance ;
- certificats de conformité et attestations de qualité.

13.2.4 Planning prévisionnel d'exécution

- délai de fourniture ;
- délai d'installation ;
- délai de mise en service.

13.2.5 Références techniques

- liste des prestations similaires réalisées au cours des cinq (05) dernières années ;
- attestations de bonne exécution.

NB : formuler, s'il y a lieu, des avis, observations ou remarques sur les spécifications techniques

13.3 Offre financière

Les prix devront être établis en hors taxes et hors droits de douane conformément au cadre de devis estimatif joint en annexe I.

14. Documents administratifs

Les soumissionnaires devront fournir dans leurs offres une copie des documents attestant de leur statut juridique, du numéro d'immatriculation de la société le cas échéant, ainsi que leurs références bancaires conformes aux normes de codification bancaire internationale.

15. Groupement d'entreprises

En cas de groupement, les entreprises concernées devront présenter dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les parties et indiquant le chef de file dudit groupement. Le mandataire devra être installé au Mali. Seules les groupements solidaires sont autorisés.

16. Lettre type de soumission

Le soumissionnaire présentera son offre en remplissant le formulaire joint en **annexe II** (Formulaire de soumission), qui devra être dûment signé par le mandataire légal.

17. Date et lieu de dépôt des offres

Les offres devront impérativement être déposées au Secrétariat du Service de l'Administration, du Patrimoine et de la Sécurité (2^{ème} étage de l'immeuble, Porte 2.08) au plus tard, le **27 février 2026 à 10 heures**.

En ce qui concerne les offres transmises par courrier, le cachet de l'expéditeur (Poste, DHL, CHRONOPOST, EMS, etc.) indiqué sur le pli fera foi.

18. Ouverture de plis et évaluation des offres

Une Commission des marchés procédera à l'ouverture des plis, à la vérification de la conformité, à l'évaluation et au classement des offres reçues.

Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Des pièces administratives et financières attestant de la régularité de l'entreprise soumissionnaire ainsi que de sa capacité financière pourraient être exigées avant la signature du contrat de marché.

L'évaluation des offres se fera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent cahier des charges d'une part, de l'analyse et la comparaison des prix proposés, qui s'effectuent au regard des critères économiques et financiers, d'autre part.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre les prix indiqués en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché peut faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Les quantités peuvent faire l'objet d'une augmentation ou d'une diminution à hauteur de trente pour cent (30%), à la discrétion de la Banque Centrale.

19. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre présente le meilleure rapport qualité /prix.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

La Banque Centrale n'achète que des fournitures à l'état neuf. Par conséquent, elle se réserve le droit de demander au soumissionnaire retenu de justifier l'état du mobilier livré et prouver l'origine.

20. Vérification de la qualification des candidats

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier les capacités techniques et financières du fournisseur retenu à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification tiendra compte, notamment, de la capacité et de la solvabilité financière du soumissionnaire. Elle pourrait se fonder sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires.

Le cas échéant, son offre sera rejetée et la Banque Centrale examinera la seconde offre évaluée la moins-disante, puis elle procédera à la même détermination de la capacité de ce soumissionnaire à exécuter le marché de façon satisfaisante.

21. Notification

Le marché sera notifié au soumissionnaire retenu et un contrat lui sera proposé. La date de signature du contrat par les deux (02) parties sera le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

22. Lieu de livraison et d'installation

La livraison du mobilier commandé se fera en DDP «Delivered Duty Paid» selon les incoterms 2010 dans les locaux de l'Agence Principale de la BCEAO à Bamako. Les installations devront se faire aux frais et à la charge du soumissionnaire.

23. Délai de livraison

23.1 Le délai de livraison doit être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date de signature du contrat.

23.2 Ce délai doit être scrupuleusement respecté, sous peine d'application d'une pénalité égale à 1/1000 du montant de la commande, par jour calendaire de retard. Toutefois, le montant de cette pénalité ne peut excéder cinq pour cent (5%) du prix du marché.

24. Réception

La réception sera effectuée en deux temps selon la procédure suivante :

-
- réception provisoire des équipements de manutention, attestée par la signature d'un bordereau de livraison ;
 - réception définitive attestée par la signature d'un procès-verbal à la fin de la période de garantie d'un (01) an, après constat de bon fonctionnement de l'ensemble du mobilier livré.

25. Garantie

La durée minimale de la garantie exigée est d'un (01) an. Cette garantie s'entend pièces et main-d'œuvre dans les locaux de la Banque Centrale à Bamako.

En cas de non-conformité, le retour du mobilier sera entièrement à la charge du fournisseur.

La date de prise d'effet de la garantie ne devra pas être antérieure à la date de livraison figurant sur le bordereau de livraison.

La garantie devra couvrir les vices cachés pouvant affecter l'utilisation du mobilier durant la période de référence.

La Banque Centrale appliquera une retenue de garantie égale à 5% du montant total du marché jusqu'à terme de la période d'un (01) an, à compter de la date de signature du bordereau de livraison.

Les soumissionnaires établis hors du Mali devront fournir dans leur offres les coordonnées et les références du prestataire local qui doit assurer les services liés à la garantie et à la maintenance du mobilier.

26. Assurances

Le fournisseur devra, à sa charge, souscrire à des polices d'assurance valables pendant toute la durée du contrat jusqu'à la livraison et couvrant au moins les risques de transport, de livraison et d'installation.

27. Litiges et contestations

Les parties s'efforcent de régler à l'amiable tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un (1) arbitre *ad hoc* désigné conformément à ce Règlement.

L'arbitrage a lieu à Bamako et se déroule en langue française. Le droit applicable au fond du litige est le droit malien.

Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la partie sucombante.

28. Informations complémentaires

Pour toute demande d'éclaircissement, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction Nationale de la BCEAO pour le Mali, par courriel au moins dix (10) jours avant la date limite de remise des offres à l'adresse : courrier.ddn@bceao.int. Toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai précité ne sera pas prise en compte.

DEUXIEME PARTIE : DESCRIPTION

Lot n°1 : Fourniture et installation d'un kit automatique de traitement d'eau

Le présent lot a pour objet la fourniture, l'installation, les essais et la mise en service d'un système automatique de traitement efficace, continu et sécurisé de l'eau de la pataugeoire du Centre aéré de la BCEAO à Bamako.

1 Description du système

Le système automatique de traitement de l'eau a pour fonction :

- le stockage des produits de traitement ;
- le dosage automatique et contrôlé ;
- l'homogénéisation des produits avant injection dans le circuit d'eau.

2. Composition et caractéristiques techniques minimales exigées

2.1 Bac de stockage

- quantité : un (01) ;
- capacité nominale : 250 litres minimum ;
- matériau : compatible avec l'usage de produits chimiques utilisés pour le traitement de l'eau ;
- équipements associés : couvercle, piquages, raccords et supports nécessaires.

2.2 Pompe doseuse

- Quantité : une (01) ;
- type : pompe doseuse automatique ;
- tension d'alimentation : 400 volts ;
- capacité / débit nominal : 50 litres ;
- qualité : marque de très bonne réputation ;
- fonction : dosage précis, réglable et sécurisé des produits de traitement ;
- adaptation : compatible avec l'environnement de la piscine.

2.3 Agitateurs

Quantité : Deux (02)

Qualité : Première qualité

Fonction : Assurer une homogénéisation efficace et continue des produits de traitement

2.4 Accessoires

Un ensemble complet d'accessoires devra être fourni, comprenant notamment :

- tuyauteries et flexibles ;
- vannes, raccords et supports ;
- coffret, câblage et protections électrique;

Tout équipement nécessaire au bon fonctionnement du système.

3. Conformité et qualité

Les équipements devront être neufs, de la meilleure qualité et conformes aux normes en vigueur ;

Les matériaux et composants devront être adaptés à un usage intensif et à un environnement humide.

Lot n°2 : Fourniture et pose d'un ballon anti-bélier (réservoir sous pression)

Le présent lot a pour objet l'acquisition et la livraison d'un ballon anti-bélier (réservoir sous pression) destiné à la protection d'une installation hydraulique de distribution d'eau.

1. Description de l'équipement

Type : Ballon anti-bélier / réservoir sous pression

Fluide : Eau

Fonction : Absorption des surpressions et limitation des coups de bélier dans le réseau

2. Caractéristiques techniques minimales exigées

Capacité

Capacité nominale : 1 000 litres

Pression admissible

Pression maximale admissible (PS max.) : 18 bar

Pression minimale admissible (PS min.) : 0 bar

Température admissible

Température maximale admissible (T max.) : +50 °C

Température minimale admissible (T min.) : -10 °C

3. Conformité et fabrication

Le ballon anti-bélier devra :

- être conforme à la Directive Équipements Sous Pression (DESP / PED) ;
- être muni d'un marquage CE obligatoire (CE 0045 ou équivalent) ;
- être fabriqué par Lohenner GmbH & Co. ou équivalent ;
- comporter une plaque signalétique inamovible et lisible.

4. Identification

La plaque signalétique devra mentionner :

- le nom du fabricant ;
- le numéro de série ;
- l'année de fabrication ;
la capacité ;
- les pressions admissibles ;
les températures admissibles ;
- le marquage CE.

5 Documents à fournir

- certificat de conformité CE ;
- fiche technique du ballon ;
- notice d'utilisation et de sécurité ;
- procès-verbal d'épreuve hydraulique, le cas échéant.

ANNEXE I : Cadres de devis

POUR LE LOT N°1

N°	Désignations	QTÉ	P.U	P.T
1	Bac en matière compatible avec l'usage de produits chimiques	1		
2	Pompe doseuse (adaptée à l'environnement de la piscine)	1		
3	Agitateurs de première qualité	1		
4	Coffret électrique de premier choix (dispositifs des commandes et des protections)	Ens		
5	Accessoires et raccords de premier choix			
	Total			

POUR LE LOT N°2

<i>Désignation</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix unitaire HT</i>	<i>Montant HT</i>
Ballon anti-bélier 1 000 L – PS 18 bar	1		
Accessoires de pose (supports, brides, raccords, clapets, joints...)	Ens		
Total			

ANNEXE II : Lettre de soumission

(indiquer le lieu et la date)

A l'attention de :

Monsieur le Directeur National de la BCEAO pour le Mali
Avenue Moussa TRAVELE
BP 206
Bamako

Objet : ***Appel d'offres pour la fourniture et l'installation d'un kit automatique de traitement de l'eau de la pataugeoire du Centre aéré ainsi qu'un ballon anti-bélier sur le circuit d'eau sanitaire de l'Agence Principale de la BCEAO à Bamako***

Nous, soussignés *[Nom prénoms et fonction]*, soumettons par la présente, une offre de prix pour :

- le lot n°1 la fourniture, installation et mise en service d'un kit automatique de traitement de l'eau de la pataugeoire du Centre Aéré pour un montant deFCFA HT/HD,
- le lot n°2 la fourniture et pose d'un ballon anti-bélier sur le circuit d'eau sanitaire de l'Agence Principale pour un montant deFCFA HT/HD,

Nous déclarons par la présente que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre offre engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant des négociations du marché, nous nous engageons, si notre offre est retenue, à commencer la prestation, au plus tard à la date convenue.

Signature